



1. Autorisation donnée au Président de signer des marchés (appels d'offres).
2. Information au Bureau concernant l'attribution de marchés (procédures adaptées).

1. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES MARCHES SUIVANTS :

Le bureau autorise son Président à signer l'accord cadre relatif au marché de service public régulier non urbain de transport de voyageurs à la demande avec l'attributaire désigné par les membres de la commission d'appel d'offres.

Le bureau autorise son Président à signer les marchés relatifs à la fourniture et livraison de véhicules utilitaires pour les services de la communauté de communes de Lacq-Orthez avec les attributaires désignés par les membres de la commission d'appel d'offres.

Le bureau autorise son Président à signer les marchés relatifs à la fourniture et livraison de véhicules et matériel pour le service signalisation de la communauté de communes de Lacq-Orthez avec les attributaires désignés par les membres de la commission d'appel d'offres.

Le bureau autorise son Président à signer l'accord cadre relatif à la location de matériel et prestation de gardiennage pour diverses manifestations événementielles avec les attributaires désignés par les membres de la commission d'appel d'offres.

2. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES MARCHES SUIVANTS (PROCEDURE ADAPTEE)

Le bureau prend acte de l'attribution des marchés suivants :

- Mission de maîtrise d'œuvre et autres études pour la réhabilitation d'un bâtiment à Orthez (64300) ;
- Souscription d'un contrat d'assurance "Tous risques chantier" et "Dommages-Ouvrage" pour la construction d'un hôtel d'entreprises Chem'Park à Lacq.